

**Commission économique pour l'Europe****Organisation mondiale de la santé
Bureau régional pour l'Europe****Réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement****Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement****Huitième session**

Genève, 8-10 décembre 2010

Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire

Mise en œuvre de la Déclaration d'Amsterdam**Partenariat du PPE-TSE****Projet de mandat****I. Introduction**

1. Le présent document a été établi par le secrétariat pour donner suite à la décision prise par le Comité directeur du PPE-TSE à sa septième session afin de poursuivre l'élaboration du cadre opérationnel et du mandat du Partenariat du PPE-TSE (ECE/AC.21/SC/2009/8-EUR/09/5088363/8).

2. Le projet tient compte du mandat et de l'énoncé des missions d'autres mécanismes prévoyant des arrangements analogues, puisqu'ils sont composés d'experts des États membres, du secteur privé, d'institutions financières, d'autorités locales, d'organisations non gouvernementales, d'associations professionnelles et d'instituts de recherches¹. Il s'inspire également de documents soumis précédemment au Comité directeur et au Bureau et examinés par ceux-ci.

¹ Parmi les autres mécanismes, on citera notamment: le Groupe consultatif du marché immobilier, qui dépend du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et du Réseau consultatif sur le logement et la gestion urbaine, qui dépend du Comité du logement et de l'aménagement du territoire; l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé et le Partenariat mondial sur les carburants et les véhicules pour un air plus propre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

II. Le Partenariat PPE-TSE

3. À la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (2009, Amsterdam), la Déclaration d'Amsterdam a fait l'objet d'un consensus afin de développer le Partenariat du PPE-TSE (ci-après «le Partenariat») comme l'un des mécanismes visant à atteindre les quatre buts prioritaires du PPE-TSE pendant la période 2009-2014 (ECE/AC.21/2009/2-EUR/09/5086385/2)².

4. Le Partenariat viserait trois objectifs principaux:

a) Fournir au PPE-TSE un mécanisme efficace pour soutenir la mise en œuvre de son plan de travail en ce qui concerne les aspects relatifs à la conception d'outils et de méthodes et fournir des moyens techniques pour aider les États membres à mettre en œuvre le PPE-TSE au niveau national;

b) Renforcer le sentiment d'être partie prenante parmi les partenaires potentiels (notamment les États membres, ainsi que les institutions financières internationales, les organisations non gouvernementales et intergouvernementales, les établissements universitaires et les instituts techniques pertinents) qui seraient étroitement associés aux travaux à mener dans le cadre du Partenariat;

c) Offrir une base plus solide et plus durable en termes de ressources humaines et financières disponibles pour la mise en œuvre du plan de travail du PPE-TSE aux niveaux national et international, ce qui permettrait de remédier à l'une des principales faiblesses du PPE-TSE³.

5. Les principales activités du Partenariat sont les suivantes:

a) Mise au point d'orientations, de méthodes, d'outils et de modules de formation concernant les approches intégrées de l'élaboration des politiques dans les domaines des transports, de la santé, de l'environnement;

b) Fourniture d'une assistance technique aux niveaux national et infranational afin d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des approches intégrées et d'appliquer des directives, méthodes et outils tels que des orientations pour l'élaboration de plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement, en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC) et dans les pays d'Europe du Sud-Est (ESE);

c) Promotion du renforcement des capacités, de la formation et de l'échange de savoir-faire et de connaissances techniques, l'accent étant mis sur les besoins des pays de l'EOCAC et de l'ESE;

d) Mise au point de matériels complémentaires et promotion de la recherche et de la diffusion de résultats dans les domaines visés par la «course de relais»;

e) Activités de plaidoyer et coopération au niveau international; et

f) Partage et diffusion de l'information et renforcement de la visibilité du PPE-TSE.

² <http://www.unece.org/thepep/en/hlm/documents/2009/ece.ac21.2009.2.e.pdf>

³ Voir également: Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement: évaluation et progrès réalisés. 2008: CEE et Organisation mondiale de la santé (OMS); Genève et Copenhague: Nations Unies (<http://www.unece.org/thepep/en/publications/THEPEP.assessment.en.pdf>).

6. Le Partenariat coordonne étroitement ses activités avec d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, et coopère avec des organisations financières et donatrices internationales qui affectent des fonds à des programmes et projets dans les domaines pertinents pour la mise en œuvre des activités du PPE-TSE et de la Déclaration d'Amsterdam.

7. Le Partenariat encourage la collaboration entre le secteur public et le secteur privé et leur participation à la mise en œuvre d'activités conformes à son programme de travail. Il encourage la coopération avec les établissements d'enseignement afin d'améliorer les activités de renforcement des capacités dans les domaines pertinents dans l'optique des transports respectueux de l'environnement et de la santé.

III. Cadre opérationnel

A. Partenaires du PPE-TSE

8. Le Partenariat fonctionnerait de manière souple, sous les auspices et sur les conseils du Comité directeur du PPE-TSE, et en coordination et collaboration avec le secrétariat du PPE-TSE. Il serait ouvert, sur la base d'une participation volontaire, aux États membres, aux principales organisations non gouvernementales (par exemple, l'Union internationale des transports publics (UITP), la Fédération européenne des cyclistes (ECF), le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement (ICLEI)), la Commission européenne (notamment la Direction générale de la santé et des consommateurs) et éventuellement aux représentants d'institutions financières internationales («Les partenaires du PPE-TSE»), résolu à s'associer au Partenariat.

9. L'intérêt manifesté pour le Partenariat serait examiné à l'issue de la huitième session du Comité directeur du PPE-TSE. Les partenaires du PPE-TSE soutiendraient le Partenariat (par des contributions financières ou en nature) et participeraient à l'élaboration et à la mise en œuvre d'activités ou de projets spécifiques, conformément au programme de travail du PPE-TSE. Ils appuieraient également les activités de diffusion et l'action de mobilisation des ressources.

10. Les activités du Partenariat seront coordonnées par la CEE et l'OMS. Cela permettrait de concentrer les ressources sur la conception de produits très visibles afin de donner au Partenariat l'image d'un mécanisme efficace (un «signe distinctif» pour une action dans le domaine des transports, de l'environnement et de la santé), l'objectif étant d'attirer d'autres partenaires.

11. Les partenaires du PPE-TSE seront invités à contribuer activement à la coordination et à la gestion du Partenariat et de ses travaux de fond, en allouant des fonds au secrétariat conjoint CEE/OMS Europe du PPE-TSE ou en détachant du personnel au secrétariat du PPE-TSE. Quoi qu'il en soit, il est nécessaire d'assurer dans la durée la présence d'un personnel fixe disposant de temps et de ressources suffisants pour gérer le Partenariat et élaborer et mettre en œuvre ses activités et projets.

B. Le Réseau de ressources du Partenariat du PPE-TSE

12. Le Réseau de ressources du Partenariat du PPE-TSE (ci-après dénommé «le Réseau de ressources») serait établi par l'intermédiaire des partenaires. Il s'agirait d'un réseau à même de mobiliser un savoir-faire technique auprès d'établissements universitaires et d'institutions publiques, de centres d'excellence et de centres collaborateurs de l'OMS dans des domaines pertinents pour la mise en œuvre du PPE-TSE. Ce réseau fournirait des

compétences techniques et pourrait être invité à contribuer à l'élaboration de matériel de formation et de renforcement des capacités, ainsi qu'à aider à la diffusion et à la mise en œuvre de ce matériel et à fournir un savoir-faire dans les pays en cas de besoin. Il garantirait la rentabilité financière du Partenariat en recourant au meilleur savoir-faire disponible en fonction des besoins du projet et serait associé à la Boîte à outils et au Portail d'échange d'informations.

C. Financement

13. Le Partenariat serait financé par des contributions volontaires de ses partenaires. Les ressources pourraient être financières ou en nature. Les partenaires du PPE-TSE peuvent affecter des ressources à des projets spécifiques ponctuels, lesquelles seraient utilisées pour des projets concrets limités dans le temps. Il est demandé aux partenaires du PPE-TSE de fournir également, de manière régulière, des fonds sans affectation particulière pour financer les fonctions de secrétariat et la fourniture de services adéquats au Partenariat. Le secrétariat, avec le concours du Réseau de ressources, assumerait les fonctions essentielles, telles que la coordination et la mise en œuvre d'activités de base, y compris l'appui au perfectionnement, à la mise en œuvre et à l'évaluation du PPE-TSE et des plans d'action nationaux pour l'environnement, la santé et les transports dans les États membres, à l'élaboration de propositions de projet et à la mobilisation des ressources destinées à des activités ponctuelles conformes à la mission et au mandat du Partenariat. Le Réseau de ressources n'a aucune incidence financière supplémentaire sur l'Organisation des Nations Unies.

14. Le Comité directeur souhaitera peut-être:

- Approuver la proposition relative au projet de mandat pour le Partenariat du PPE-TSE; et
- Décider de lancer un appel à tous les États membres et à toutes les parties prenantes afin qu'ils fassent part de l'intérêt qu'il porte à une adhésion au Partenariat.
